

PROCES VERBAL

Réunion du Conseil Municipal du 09 mars 2020

Présents :

GEFFROY Mathieu, LE CAM Hervé, COURTOIS Jean-Yves, GESTIN Joseph, GAUTIER Anne, LE CAM Georges, PAMPANAY Fabienne, LE LOUARN Serge, QUENDERFF Jean-Luc, STEUNOU Sylvie, LE PRÉ René, SAVÉAN Bernard, PINSON Zofia.

Absente excusée : AKALP Jacqueline

Secrétaire de séance : COURTOIS Jean-Yves

Préalablement à l'ouverture du Conseil Municipal, Monsieur le Maire annonce qu'il a été informé d'un point à traiter ce jour après avoir arrêté l'ordre du jour. Il demande donc la possibilité de rajouter à l'ordre du jour un point concernant la régularisation de l'emprise d'une voie communale au village du Pouligou. Aucun conseiller municipal n'y émettant d'objection, il est décidé d'inscrire ce point en rang 1 de l'ordre du jour.

Régularisation d'une voie communale sur terrain privé au village du Pouligou

Monsieur le Maire annonce que lors du déclassement avant cession d'un ancien chemin au village du Pouligou au profit du GAEC des Trois Croix, Monsieur le Commissaire Enquêteur avait fait remarquer qu'une portion de la voie permettant de joindre la route départementale n°8 au VC n° 10 au Pouligou est construite sur la parcelle cadastrée section E n° 91 appartenant en indivision aux propriétaires des parcelles cadastrées section E n°95 et E n°93 entre autres. Les propriétaires de ces parcelles ont fait connaître leur accord pour la régularisation de cette voie. Aussi, Monsieur le Maire, afin de régulariser la situation propose d'acquérir la portion de voie construite sur cette parcelle indivise. Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité, valide l'acquisition de cette portion de voie, précise que le tarif d'acquisition est fixé à l'euro symbolique pour les propriétaires de la parcelle E n° 95 et E n°93, précise que les frais liés à cette acquisition seront à la charge de la commune de LANRIVAIN (géomètre, rédaction d'acte, publicité foncière etc...).

Subventions aux associations

Monsieur Le Maire annonce à l'assemblée qu'il a reçu de nouvelles demandes de subventions communales aux associations. Il indique qu'il souhaite privilégier les associations œuvrant pour l'animation et la promotion du territoire communal et souhaite qu'un forfait par adhérent issu de la commune soit arrêté pour les associations hors commune. Il rappelle qu'en début de mandat, le conseil avait convenu d'accorder la somme de 20 €. Monsieur Le Maire donne donc lecture des demandes de subventions qui ont été reçues en Mairie à ce jour et propose les attributions suivantes qui sont discutées au cas par cas. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide l'attribution des subventions suivantes :

Association	Courrier de demande	Bilan financier	Bilan moral	Nombres de licenciés (clubs sportifs)	Rappel subventions 2019	Subventions 2020
Associations communales						
Amicale des Retraités	X	X			200 €	200 €
FNACA	X	X			100 €	100 €
Gar Nevez Laruen	X	X			200 €	200 €
Parents d'Eleves Ecole de Lanrivain	X				1 300 €	1 300 €
Société de chasse communale	X					
Associations hors communes ayant perçu des subventions précédemment et renouvelant leur demande						
Comice Agricole	X	X			100 €	100 €
Associations avec adhérents habitants Lanrivain habituellement subventionnées						
Blés d'Or	X	X		6	120 €	120 €
Groupe des Jeunes du Pélem	X	X			Trophée	Trophée
Autres associations						

ADAPEI	X					
MFR MORTAIN	X			1		
TOTAL						2 020 €
						2 020 €

Le conseil municipal fait remarquer que les associations pour lesquelles une subvention est théoriquement accordée et qui n'ont pas fourni de bilan financier ne percevront cette subvention qu'après présentation du document manquant.

Budget assainissement : Vote du compte de gestion et du compte administratif 2019

Monsieur le Maire présente le compte de gestion du receveur municipal et le compte administratif de la commune pour le budget annexe Assainissement. Le compte présente un état de consommation en fonctionnement de 18 411,78 € en *dépenses* :

- 11 928,00 € de dotations aux amortissements
- 5 931,30 € d'intérêts d'emprunts
- 552,48 € de charges à caractère général

et 28 216,55 € en *recettes*

- 14 123,49 € de redevance d'assainissement
- 1 243,06 € de dotation du budget principal
- 12 850,00 € d'amortissements,

soit un résultat brut de 9 804,77 €.

Pour la section investissement, les *dépenses* s'élèvent à 23 836,08 €

- 6 930,00 € de reprise sur FCTVA
- 5 920,00 € de subventions d'équipements
- 10 986,08 € de remboursement de capital d'emprunt

et 26 443,38 € pour les *recettes*

- 14 515,38 € de report
- 11 928,00 € d'amortissements.

Le résultat brut ainsi dégagé est de 2 607,30 €. Le résultat reporté de 2018 est de -11 408,44 €, portant le déficit d'investissement à 8 801,14 €. Monsieur Le Maire propose ainsi d'affecter la somme de **9 804,77 €** au 1068, **report de l'excédent de fonctionnement à l'investissement**. Monsieur le Maire se retire et Monsieur Hervé LE CAM, premier adjoint, présente le compte administratif au vote. Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le compte de gestion puis le compte administratif.

Budget assainissement : Vote du budget primitif 2020

Monsieur le Maire présente le budget primitif proposé par la commission finances pour le budget annexe Assainissement. La proposition s'équilibre en fonctionnement à 43 066,37 € et présente en *dépenses* :

- 11 928,00 € de dotations aux amortissements
- 5 500,00 € d'intérêts d'emprunts
- 750,00 € de charges à caractère général

et en *recettes*

- 13 500,00 € de redevance d'assainissement
- 18 146,37 € de dotation du budget principal
- 12 850,00 € d'amortissements,

soit un virement prévisionnel à la section d'investissement de 24 888,37 €.

Pour la section investissement, les prévisions s'équilibrent à 46 621,14 € et présentent en *dépenses* :

- 15 000,00 € pour le renouvellement de l'autorisation d'exploiter la station par la Préfecture (études)
- 11 420,00 € de subventions d'équipements
- 8 801,14 € de solde d'exécution négatif (report de 2019)
- 11 400,00 € de remboursement de capital d'emprunt

et pour les *recettes*

- 9 804,77 € de report de 2019.
- 11 928,00 € de subventions
- 24 888,37 € de la section de fonctionnement.

Monsieur le Maire présente le projet de budget primitif au vote. Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le budget prévisionnel du budget annexe assainissement.

Budget principal : Vote du compte de gestion et du compte administratif 2019

Monsieur le Maire présente le compte de gestion du receveur municipal et le compte administratif de la commune pour le budget principal. Le compte présente un état de consommation en fonctionnement de 399 968,31 € en *dépenses*

- 149 096,36 € de charges à caractère général
- 199 496,32 € de charges de personnel
- 683,00 € d'atténuations de produits
- 2 667,00 € d'opérations d'ordre de transfert entre sections
- 28 960,64 € d'autres charges de gestion courante
- 19 004,99 € d'intérêts d'emprunts

et 503 481,84 € en *recettes*

- 41 147,13 € de remboursement sur rémunération du personnel
- 31487,94 € de produits des services du domaine et des ventes
- 209 747,60 € d'impôts et taxes
- 180 372,90 € de dotations, subventions et participations
- 39 024,56 € d'autres produits de gestion courante
- 2,40 € de produits financiers
- 1 699,31 € de produits exceptionnels,

soit un résultat brut de 103 513,53 €. L'ensemble du report de 2018 ayant été affecté en investissement, il n'y a pas de résultat reporté pour le budget principal. Le résultat net de fonctionnement est donc de 103 513,53 €.

Pour la section investissement, les *dépenses* s'élèvent à 532 793,75 €

- 4 193,07 € pour les matériels divers (autolaveuse pour la salle polyvalente et une débroussaileuse).
- 7 151,40 € pour l'installation de tableaux numériques à l'école.
- 2 073,72 € pour l'acquisition de panneaux routiers dans le cadre de l'opération de sécurité du bourg.
- 429 592,66 € pour des travaux sur les bâtiments communaux (salle des fêtes et logement).
- 89 004,20 € de remboursement de capital de l'emprunt.
- 778,70 € de restitution de cautions.

et 362 732,50 € pour les *recettes*

- 3 500,00 € de subvention pour l'opération école.
- 698,00 € de subvention pour l'opération de sécurité routière au bourg
- 134 991,00 € de subvention pour l'opération bâtiments communaux (DETR et contrat de territoire pour les travaux de la salle des fêtes et 1 571 € de subvention « patrimoine » du Conseil Départemental pour les travaux réalisés sur la toiture de Saint Antoine en 2017-2018).
- 69 000,00 € d'emprunt pour la salle des fêtes
- 154 543,20 € d'opérations financières dont 39 892,94 € de FCTVA et 82 996,94 € d'excédents de fonctionnement de 2018.

Le résultat brut ainsi dégagé est de -170 061,55 €. Le résultat reporté de 2018 est de 182 913,22 €, portant le solde d'investissement à 12 852,37 €.

Les restes à réaliser d'investissement se montent à 13 540,00 € en dépenses (salle des fêtes). Un besoin de financement de 13 540,00 € se dégage ainsi. Monsieur Le Maire propose d'affecter la somme de **103 513,53 €** au 1068, **excédent de fonctionnement capitalisé** en investissement. Monsieur le Maire se retire et Monsieur Hervé LE CAM, premier adjoint, présente le compte administratif au vote. Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion puis le compte administratif.

Budget principal : Vote du budget primitif 2020

Monsieur le Maire présente le budget primitif proposé par la commission finances pour le budget communal. La proposition de budget s'équilibre en fonctionnement à 485 000,00 € et présente en *dépenses* :

- 213 870,00 € de charges de personnel
- 152 930,00 € de charges à caractère général
- 44 396,37 € d'autres charges de gestion courante
- 20 000,00 € d'intérêts d'emprunts
- 2 667,00 € d'opérations d'ordre de transfert entre sections

et en *recettes*

- 199 500,00 € d'impôts et taxes
- 180 050,00 € de dotations, subventions et participations
- 48 000,00 € de remboursement sur rémunération du personnel
- 35 500,00 € d'autres produits de gestion courante
- 21 950,00 € de produits des services du domaine et des ventes

soit un virement prévisionnel à la section d'investissement de 49 436,63 €.

Pour la section investissement, les prévisions sont votées en suréquilibre et présentent en *dépenses*, 267 840,00 € :

- 1 905,00 € pour l'agrandissement du cimetière (bancs et jardin du souvenir).
- 3 540,00 € pour le remplacement des ordinateurs de la mairie
- 3 945,00 € pour l'école (portails et bancs)
- 1 500,00 € pour l'acquisition du terrain DEVALLAN au Guiaudet
- 26 270,00 € pour l'amélioration de la sécurité routière au Bourg
- 30 000,00 € pour l'amélioration acoustique de la salle des fêtes
- 1 800,00 € pour la révision de la toiture de l'ossuaire
- 5 000,00 € pour le remplacement de chauffages dans des logements communaux
- 203 000,00 € de remboursement de capital d'emprunt et de cautionnements (dont 105 000 € de remboursement d'avance FCTVA).

et pour les *recettes*

- 7 800,00 € de subvention pour l'amélioration de la sécurité routière du bourg
- 75 000,00 € de subvention pour la salle des fêtes.
- 900,00 € de subventions pour la rénovation de la toiture de l'ossuaire
- 241 889,43 € d'opérations financières dont 69 000,00 € de FCTVA, 103 513,43 € d'excédents de fonctionnement de 2019 et 2 500 € de cautionnements, 12 852,37 € de solde d'investissement de 2019, 49 436,63 € de virement de la section de fonctionnement.

L'ensemble des possibilités de financement de la section d'investissement n'est pas affecté. Seules les sommes engagées sont prévues au budget. Le solde (44 209,43 € hors emprunt) sera laissé à l'appréciation de la nouvelle équipe municipale. Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le budget prévisionnel communal.

Questions diverses

- Après différents échanges entre les élus, il a été décidé de ne pas poser les drapeaux prévus à proximité du Monument Aux Morts.
- Monsieur Hervé LE CAM, Adjoint au Maire, annonce qu'il va procéder à la réalisation des massifs préalablement à la pose des panneaux de signalisation dans le cadre des travaux de sécurité routière.
- Monsieur le Maire remercie les élus communaux pour les échanges qu'il a pu avoir avec eux pendant ce mandat et leur assiduité aux réunions du Conseil Municipal.

Aucun conseiller municipal présent n'ayant de point à ajouter, et l'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare close la séance du Conseil Municipal.

Le secrétaire de séance,
Jean-Yves COURTOIS,
Adjoint au Maire.

